

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU Comité Parisien de Basket-Ball

## Saison 2021-2022

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS

#### PRF : PRÉ RÉGIONALE FÉMININE

#### Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat PRF - Pré régionale Féminine.

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de R2 : Régionale Féminine 2

<b>Début de championnat</b>	09/10/2021
<b>Nombre de phases</b>	2
Brassage	09/10/2021 au 23/01/22
Poule haute et basse	05/02/22 au 17/04/22
<b>Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre</b>	3
Brassage (2)	23/24 octobre 2021
Poule haute et basse (2)	18 et 19 décembre 2021 19 et 20 mars 2022 16 et 17 avril 2022
<b>Fin du Championnat**</b>	17/04/2022

\* Hors problèmes exceptionnels

\*\* Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

#### Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIÉES POUR LA SAISON EN COURS

Les 10 associations sportives qualifiées pour la saison 2020-2021

#### Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les 10 Associations Sportives sont groupées en 2 poules disputant une 1<sup>ère</sup> phase de brassage en rencontres aller-retour
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute et une poule basse sont constituées
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule accèdent à la poule haute. Les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> formeront la poule basse.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points
- La 2<sup>nde</sup> phase se déroulera en rencontres aller-retour. En poule haute, les scores directs de la 1<sup>ère</sup> phase sont conservés. En poule basse, l'ensemble des rencontres est joué.
- Pas de play-offs, l'association sportive classée première de poule haute est déclarée championne de Paris de PRF - Pré Régionale Féminine
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux

#### Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- L'Association sportive classée 1<sup>ère</sup> accède à la division de RF2 - Régionale Féminine 2 pour la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Si aucune descente de R2 - Régionale Féminine 2, pas de descente en DF2 - Départementale Féminine 2
- Si 1 descente de R2 - Régionale Féminine 2, l'équipe classée 10<sup>ème</sup> affrontera l'équipe classée 4<sup>ème</sup> de DF2 pour une place en PRF
- Si 2 descentes de R2 - Régionale Féminine 2, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> affronteront les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de DF2 pour une place en PRF
- Etc....
- Si l'équipe première ou supérieure d'une association évoluant en R2 - Régionale Féminine 2 était amenée à descendre, l'équipe inférieure, peu importe son classement, sera reléguée en DF2 - Départementale Féminine 2

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PRF - Pré régionale Féminine selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

### **Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE**

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives de PRF - Pré Régionale Féminine en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

### **Article 6 : RENCONTRE**

**Horaire officiel :** Dimanche 15h30

Déroptions possibles après 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

**Temps de Jeu :** 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14 sec offensives

**Ballon :** Taille 6

**Ligne des 3 points :** 6.75m (ligne pleine)

**Feuille :** Emarque V2 obligatoire

**Joueuses autorisées à jouer :**

Type de licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	3*	3*	3*	5

\* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

\* une licence valide devra avoir un statut de licence générée. Attention, aucune licence ne sera validée par le CD75 après le vendredi 12h de chaque semaine

**Joueuses brûlées :**

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)

**Désignations :** 2 arbitres désignés par le CDO réglés par la **caisse de péréquation**

### **Article 7 : CHARTE DE L'ARBITRAGE**

Elle est applicable à cette division

**Article 8 : OBLIGATIONS SPORTIVES**

Elles sont applicables à cette division

1 équipe senior féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 1 équipe de jeunes féminines (U20F à U13F) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées

**Article 9 : DÉROGATIONS**

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle